Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 060-256003922-20250513-DEL20251305004-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
S IRS MONTAGNY EN VEXIN PARNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération N° 2025-13-05-004

SEANCE du 13 mai 2025

DATE DE CONVOCATION
25/04/2025

DATE D'AFFICHAGE
25/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 6
Présents 4
Votants : 5

Objet : Rapport de la cour régionale des comptes sur la gestion de l'ADTO - SAO

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 14 MAI 2025

et publication ou notification
du

14 MAI 2025

Le Président,

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin PARNES 60240

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à 19 heures , le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, Frédéric RICHEVAUX, CATTET Jean-Luc, LAROCHE Pascal

Absents excusés : Sophie GESLAND pouvoir à Loïc TAILLEBREST, CROS-NIER Catherine

Monsieur Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'Aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise ».
Après avoir pris connaissance de la réponse de la SPL au dit rapport,
Après en avoir débattu,
Monsieur le Président propose de prendre acte du rapport définitif et de la réponse annexée, ainsi que des débats qui ont suivis.
Un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5
La deliberation est adoptée.

Le Secrétaire de séance
Jean-Luc CATTET

Le Président
Loïc TAILLEBREST
Le 14 mai 2025

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin PARNES 60240